



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### 4 jours pour tous dans toutes les écoles du Val-de-Marne !

A la suite des consultations organisées à Maisons-Alfort et à Vincennes, qui se sont terminées le samedi 5 décembre, les maires de ces 2 communes viennent enfin d'annoncer qu'à la rentrée de septembre 2021 les écoles de leurs villes respectives fonctionneraient, comme toutes les autres écoles du département et la quasi-totalité des écoles de France, sur le même rythme de 4 jours de classe (lundi mardi jeudi vendredi).

Indéniablement, les votes en faveur de la semaine de 4 jours (60,18% à Maisons-Alfort et 50,43% à Vincennes) sont le produit de la mobilisation des enseignants, dans laquelle le SNUDI-FO a pris toute sa place, malgré une consultation organisée sur mesure à Vincennes pour obtenir le maintien de la semaine à 4 jours et demi, en interdisant à de nombreux enseignants en poste et aux AESH de prendre part à la consultation (lire à ce sujet le courrier adressé à la Maire de Vincennes).

Le SNUDI-FO 94 se félicite que la totalité des écoles du Val-de-Marne fonctionnera à 4 jours à la rentrée 2021. Après avoir contraint tous les maires du département à surseoir à la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2014, la mobilisation des enseignants, appuyée par le SNUDI-FO 94, a donc imposé le rétablissement d'un rythme unique de 4 jours dans toutes les écoles. Dans les faits, elle a remis en cause le contenu du décret Peillon qui a instauré la semaine de 4 jours et demi, les « rythmes scolaires à géométrie variable » et l'ingérence des municipalités dans le fonctionnement de l'Education Nationale à travers la confusion scolaire/périscolaire et les PEdT.

En exigeant les 4 jours pour tous sur 36 semaines, les enseignants défendent le cadre national de l'Ecole publique, intrinsèquement lié à leur statut de fonctionnaire d'Etat et à celui de l'Education Nationale.

Le cadre réglementaire est toujours constitué par le décret PEILLON qui a institué les municipalités comme « maîtres d'œuvre » de l'organisation de la semaine scolaire et constitue donc le cadre de la territorialisation de l'école. Les décrets HAMON et BLANQUER, s'ils l'ont assoupli, ont maintenu et confirmé le cadre général du décret PEILLON.

**Tant que les décrets continueront à s'appliquer, les rythmes pourront ainsi varier d'une commune à une autre, d'une majorité à une autre, d'une année à une autre, d'un gouvernement à un autre selon les choix budgétaires et les orientations politiques. Le gouvernement tente d'amplifier ce processus de territorialisation avec le projet de loi Rilhac-Blanquer qui remet en cause le fonctionnement de l'école en transformant le directeur en contremaître soumis à toutes les pressions locales.**

***La défense de l'Ecole de la République est inséparable de la défense de notre statut de fonctionnaire d'Etat, du combat contre la municipalisation et la territorialisation :***

***La dérogation qui est ultra majoritaire doit devenir la norme !***

- **Instauration d'une norme de 4 jours sur 36 semaines sur tout le territoire, pour toutes les écoles sans exception !**
- **Arrêt des PEdT et des ingérences municipales dans le fonctionnement de l'école !**
- **Abrogation du décret PEILLON de janvier 2013 ainsi que des décrets HAMON (2014) et BLANQUER (2017) qui le complètent !**
- **Abandon du projet de loi Rilhac !**

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL      ☎ 01.43.77.66.81  
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94